



Envoyé en préfecture le 13/02/2018

Reçu en préfecture le 13/02/2018

Affiché le

13 FEV. 2018

ID : 060-200066975-20180130-DEL2018CC02007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-02-007

L'an deux mille dix-huit, le mardi trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

SEANCE
DU 30 JANVIER 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 34

DATE DE CONVOCATION
23 JANVIER 2018

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis suppléant de Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Pouvoirs :

- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil),
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines),
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines).

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)

- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) par Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg),
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) par Monsieur TESSON Gilles (Montlognon).

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE DESIGNER** le secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT** Monsieur Bertrand DUBREUCQ-PERUS, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 13 FEV. 2018
Et de l'affichage le : 13 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le 13 FEV. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER